

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2026

05

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 04 mars 2024
Convocation du : 11 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du CCAS sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Attribution des subventions aux associations 2026

Présents : Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Ludovic Rostagnat.

Représentés :

Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Véronique Cortinovis
Edith Magat a donné procuration à Jean-Marc Curtet
Eliane Paya a donné procuration à Annie Maciocia
Nicole Rampon a donné procuration à Michèle Aubernon

Absents : Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Edith Magat, Eliane Paya, Nadia Nasri, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Secrétaire de Séance : Dominique Goyard

Le rapporteur présente à l'assemblée les projets d'attribution de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026 et à cet effet le tableau indiquant à titre d'information les subventions attribuées en 2025 et les propositions pour l'exercice 2026.

Le rapporteur invite l'Assemblée à délibérer sur les subventions à verser aux associations pour l'année 2026, soit au titre de leur fonctionnement, soit au titre de nouveau projet, selon la liste ci-après pour un montant total de 4250€, sous réserve que chacune des associations ait dûment complété le formulaire Cerfa de demande de subvention.

ASSOCIATIONS	2025	2026
ADMR	0 €	500 €
ADOT (dons organes, tissus, ...)	150 €	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	600 €	600 €
CAP HANDICAP	800 €	800 €
CROIX ROUGE unité Côtière Dombes	800 €	800 €
FRANCE ALZHEIMER 01	600 €	400 €
RESTOS DU CŒUR	600 €	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €	500 €
TOTAL VERSE	4150 €	4 250 €
RESERVE	2850 €	2 750 €
TOTAL BP 2026 – Article 65748	7 000 €	7 000 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'issue du débat, **A L'UNANIMITE** **DECIDE** de voter l'attribution des subventions inscrites au budget primitif 2026 pour un montant total de 7 000 € et selon le tableau ci-dessus.

La dépense sera mandatée à l'article 65748 où les crédits sont prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS

